

Commune de Coulimer
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BARBE, maire de Coulimer.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Philippe BARBE, maire ; Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Hélène BRUSIN, Fabien COUTANT, Thierry FAYET, Nathalie SAUQUES, Julie VERBEKE, conseillers.

Étaient absents : Olivier BOURGOUIN qui a donné procuration à Benoît AGUINET, Laurent DAGUENET, Florie-Anne GARDY,

Julie VERBEKE a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 14/04/2022

Date d'affichage : 25/04/2022

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
 1. Vote des taux des taxes locales
 2. Vente de la parcelle ZK 153 (lot 2 du lotissement Turgis)
 3. Approbation du rapport d'activité de la CDC du Pays de Mortagne au Perche
 4. Mission de maîtrise d'œuvre Rénovation et extension du commerce Multiservices
 5. Autorisation de signature de la convention de fonds de concours CDC pour le commerce Multiservices
 6. Remboursement Thierry FAYET pour l'achat de 2 thermostats chauffage du logement 3 rue de Mortagne
 7. Subventions aux associations
- Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération 2022-25

Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2021. Il propose de maintenir les mêmes valeurs pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que définis dans le tableau suivant

Taxe foncière (Bâti)	Taxe foncière (Non bâti)	CFE
35,26 % (27,07 % + 8,19 %)	22,69 %	8,54 %

Délibération 2022-26

Vente parcelle ZK 153

Monsieur le 1er adjoint demande l'autorisation du conseil pour signer le compromis de vente et l'acte de vente de la parcelle ZK 153 correspondant au lot N°2 du lotissement Turgis. Il rappelle que cette parcelle est d'une contenance de 888 m² et que le prix du m² a été fixé à 10 € TTC par délibération du 17/11/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente de la parcelle ZK 153 (lot 2) d'une contenance de 888 m² et située au 10 lotissement Turgis, à Madame Marlène HAMELIN sur la base de 10 € TTC le m² ;
- **Précise** que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- **Autorise** le maire ou un adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Délibération 2022-27

Rapport d'activité de la CDC du Pays de Mortagne au Perche

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur le Président de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche a adressé à la commune le rapport d'activités de la CDC du Bassin de Mortagne au Perche pour l'année 2021.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Prend acte** dans sa totalité du contenu du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche

Délibération 2022-28

Mission de Maîtrise d'œuvre Rénovation et extension du commerce multiservice

Annule et remplace la délibération N° 2012.12-13 du 2 décembre 2021 reçue en sous-préfecture le 22 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose de confier à SASU OV DESIGN situé à Paris, la mission complète de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du commerce Multiservices situé 9-11 rue de la Forge soit la réalisation du permis de construire, du dossier de consultation des entreprises, du suivi de chiffrage par les entreprises et du suivi de réalisation. Le taux de rémunération proposé est de 6 % du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Retient** le cabinet SASU OV DESIGN situé 101 rue de Sèvres à Paris pour la mission complète de maîtrise d'œuvre.
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2022-29	Convention de fonds de concours avec la CDC du Pays de Mortagne au Perche
----------------------	--

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de fonds de concours avait été déposée auprès de la CDC du Pays de Mortagne au Perche pour les travaux de rénovation et d'extension du commerce Multiservices. La CDC du Pays de Mortagne au Perche a retenu le projet de la commune et accordé un fonds de concours de 50 206 € maximum pour une dépense éligible de 251 030 € HT. Il convient d'autoriser le maire à signer la convention de fonds de concours. Le projet doit être engagé et réalisé dans les 2 ans à compter de la signature.

- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer la convention de fonds de concours de la CDC du Pays de Mortagne au Perche.

Délibération 2022-30	Remboursement Thierry FAYET
----------------------	------------------------------------

Il convient de rembourser Thierry FAYET qui a acheté directement des fournitures (Pièces de rechange pour les radiateurs du logement communal situé 3 rue de Mortagne) pour un montant total de 128.76 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents à l'exception de Thierry FAYET qui ne participe pas au débat ni au vote,

- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater à Thierry FAYET la somme de 128.76 € en remboursement de son achat de fourniture.

Délibération 2022-31	Demande de Subventions
----------------------	-------------------------------

Monsieur le Maire présente les différents courriers reçus en mairie concernant les demandes de subventions de différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accorde** une subvention aux associations telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Associations	2022	Associations	2022
ADMR Le Mêle	60	Lutille	50
AFN	250	Patrimoine de Coulimer	1500
AS Donneurs de sang	50	Randonneurs du Perche	50
Athlétic Club Mortagnais	50	Resto du Cœur	130
Banque alimentaire	130	Secours catholique	50
CLIC du Perche	100	Secours populaire	50
CD Orne Fonds solidarité logement	150	Tennis Bazoches	50
Comité des Fêtes	1500	UNA	100
Croix Rouge	50	Visite des Malades	50
France Alzheimer	50		
Ligue contre le Cancer	50	Total	6000

- **Accorde** les subventions suivantes pour des voyages scolaires
 - A la coopérative de Pervençères : classe de neige effectuée en mars 2022 (2 enfants) : 100 €
 - A l'APEP de Bignon : séjour en Mayenne effectué en septembre 2021 (2 enfants) : 100 €
- **Donne** un accord de principe pour une subvention de 50 € par enfant participant à une classe de mer avec l'école de Pervençères et un séjour à Ouistham avec l'école Aristide Briand de Mortagne au Perche

Questions diverses

Le maire a rencontré un représentant de EdilEnergie, structure qui propose aux collectivités une aide au montage de dossiers pour l'amélioration énergétique des bâtiments et leur rémunération est fonction des aides obtenues.

1 Concession columbarium 20 ans octroyée à la famille Némery

Adhésion de la commune au CAUE

Présentation d'un projet Eolien déposé par Nouvergies. L'ensemble du conseil émet un avis défavorable

Demande du Club de la Caravelle Joyeuse pour utiliser le terrain de pétanque et mise à disposition de la salle 3 fois dans l'année. Accord de principe de l'ensemble du conseil.

Permanences des élections

8 mai : organisation d'un verre de l'amitié après le dépôt de la gerbe au Monument aux Morts.

Fin de séance à 23 h